

MAIRIE de NIVOLAS-VERMELLE

231 rue de l'Hôtel de Ville

38300 NIVOLAS-VERMELLE

Tél : 04 74 92 19 35

Nivolas-Vermelle, Le 2/07/25

ATTESTATION DE CONSTATATION DE DÉGÂTS SUITE À UN EPISODE METEOROLOGIQUE EXCEPTIONNEL :

Je soussigné, Christian BETON, Maire de Nivolas-Vermelle, certifie par la présente qu'un épisode météorologique orageux d'une intensité exceptionnelle s'est abattu sur la commune de Nivolas-Vermelle le lundi 30 juin 2025 à partir de 21h00, causant de nombreux dégâts sur le territoire communal.

Les dégâts constatés suite à cet événement météorologique sont les suivants :

- **Toitures endommagées** : plusieurs habitations ont subi des soulèvements ou arrachements partiels de leur toiture, cheminée, bardage en raison de vents violents.
- **Arbres arrachés ou cassés** : des chutes d'arbres et autres dégradations de végétation ont été signalées dans différents secteurs de la commune, entravant parfois la circulation.
- **Bâtiment et installations extérieures** : plusieurs bâtiments et leurs installations extérieures (clôtures, portails, mobilier de jardin, serres, chéneaux ...) ont été dégradés par les vents violents ou par les chutes d'objets.
- **Inondations localisées** : certaines caves et propriétés ont été inondées suite aux fortes pluies en un temps très court.
- **Coulées de boue et de graviers** : des coulées ont été observées dans les zones en pente, rendant certains accès dangereux.
- **Poteaux de réseaux endommagés** : plusieurs poteaux téléphoniques, électriques et/ou d'éclairages publics ont été cassés, provoquant des ruptures de service.
- **Câbles au sol** : des câbles ont été retrouvés à terre, représentant un danger potentiel nécessitant des interventions urgentes.
- **Véhicules** : des véhicules ont été endommagés, notamment par la chute d'arbres ou de branches et par des objets projetés par la force du vent.

La présente liste des dégâts n'est pas exhaustive, d'autres dégâts peuvent encore être constatés.

Les services municipaux, appuyés par les services de secours, de Gendarmerie et les entreprises de maintenance, sont intervenus rapidement pour sécuriser les zones, voiries et espaces publics touchés et pour rétablir les services coupés.

La présente attestation est délivrée à la demande des administrés pour leur permettre de justifier auprès de leur compagnie d'assurance les circonstances et l'ampleur des dégâts subis.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Maire,

Christian BETON

